À compter du 1er septembre, mettez à jour votre carte Pass Pass nominative pour bénéficier de nos tarifs réduits ou de la gratuité

© DR

Rendez-vous au plus vite en agence ou en ligne pour la commander ou la mettre à jour.

Au 1er novembre, les tarifs réduits ou les droits à gratuité ne seront distribués à bord qu'aux voyageurs dont la carte Pass Pass nominative est à jour. Aucun justificatif ne sera accepté à bord du véhicule.

Simple ***Rapide*** ***Pratique***

Hauts-de-France mobilités

oise mobilité
Simplifiez vos déplacements

oise-mobilite.fr
0970 150 150

Retrouvez-nous sur :

hautsdefrance-mobilites.fr

Rendez-vous en agence ou en ligne avec vos justificatifs et pièce d'identité